

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 06

portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Ange CORDIER en sa qualité de conseillère municipale déléguée au maire de Vire Normandie en charge de la politique de la vie des seniors

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des conseillers municipaux délégués au maire de Vire Normandie.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Marie-Ange CORDIER en sa qualité de conseillère municipale déléguée au maire de Vire Normandie chargée de la politique de la vie des seniors pour prendre les décisions, signer les actes et arrêtés liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

La délégation comprend un travail en concertation avec Maryse DUVAUX, adjointe au maire de Vire Normandie en charge des solidarités, de l'inclusion sociale et du relais petite enfance, Monsieur Patrice MARCHAND, adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la santé, de l'accessibilité et de l'autonomie et handicap, Monsieur Michel LELARGE, adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la voirie, de la signalétique et de l'aménagement de l'espace public, et Monsieur Dimitri RENAULT, adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la communication, des systèmes d'informations et de l'évènementiel.

Madame CORDIER doit assurer, conformément au calendrier partagé, les astreintes relatives aux situations d'urgence, aux célébrations de mariages ainsi qu'aux opérations de fermeture de cercueils.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1. – Politique de la vie des seniors

- **Promouvoir le bien- vieillir** : piloter les animations, les activités culturelles et les dispositifs de loisirs pour favoriser l'épanouissement des aînés et lutter contre l'isolement social.
- **Accompagner l'autonomie** : coordonner les actions de prévention santé et de maintien à domicile en lien avec le CCAS, les partenaires médico-sociaux.
- **Adapter la ville aux seniors** : veiller à l'accessibilité de l'espace public et du mobilier urbain pour sécuriser et faciliter les déplacements des personnes âgées en concertation avec les services techniques de la collectivité.
- **Assurer la veille et la protection** : superviser le registre des personnes vulnérables (plans canicule/grand froid) et mener des actions de prévention contre la maltraitance.
- **Réduire la fracture numérique** : mettre en place des ateliers d'initiation aux outils digitaux et faciliter l'accès aux droits et aux services publics simplifiés dans le cadre de la création de la Maison France Service.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Madame Marie-Ange CORDIER ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Madame Marie-Ange CORDIER n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication. Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

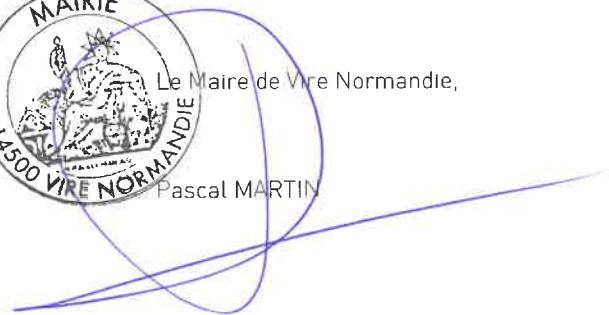
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Marie-Ange CORDIER, conseillère municipale déléguée au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Le Maire de Vire Normandie,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.